

CANADA
VILLE DE WARWICK
MRC D'ARTHABASKA
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 5 novembre 2018, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,

Charles Martel,
Noëlla Comtois,
Amélie Hinse,

Pascal Lambert,
Martin Vaudreuil,
Étienne Bergeron,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

L'ordre du jour de la présente séance ordinaire a été transmis à chacun des conseillers municipaux de la Ville de Warwick par courriel du 2 novembre 2018;

2018-11-364 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition de la conseillère madame Noëlla Comtois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS D'OCTOBRE 2018 :

2018-11-365 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

TRÉSORERIE :

2018-11-366 Il est proposé par le conseiller monsieur Charles Martel et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois d'octobre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :

2018-11-367 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL : (SUITE)

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 76 318,84 \$ (dépôt direct des salaires) et 289 338,44 \$ pour le mois d'octobre 2018 pour le fonds d'administration général ainsi que la liste des comptes à payer du mois de novembre 2018 au montant de 457 575,98 \$, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - OCTOBRE 2018 :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 octobre 2018.

RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 30 septembre 2018.

TAXES MUNICIPALES À RECEVOIR AU 5 NOVEMBRE 2018 :

Conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, présente la liste des taxes municipales et mutations mobilières à recevoir au 5 novembre 2018 totalisant 181 648,45 \$.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES :

Conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le maire, monsieur Diego Scalzo, les conseillères mesdames Noëlla Comtois et Amélie Hinse, les conseillers messieurs Charles Martel, Pascal Lambert, Étienne Bergeron et Martin Vaudreuil déposent leur déclaration d'intérêts pécuniaires.

RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 OCTOBRE 2018 :

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport budgétaire au 31 octobre 2018. Une copie a été transmise à chacun des membres du Conseil.

DOSSIERS À TRAITER :

URBANISME :

MANDAT INSPECTEUR EN BÂTIMENT/BÂTIMENT DU 135, RUE SAINT-LOUIS :

2018-11-368

Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MANDAT INSPECTEUR EN BÂTIMENT/BÂTIMENT DU 135, RUE SAINT-LOUIS : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate *Inspection GCSM* de Trois-Rivières pour la réalisation d'une inspection extérieure visuelle pour le bâtiment du 135, rue Saint-Louis et en autorise le paiement au montant de 985 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services datée du 15 octobre 2018 et préparée par monsieur Guy Letarte, technicien en architecture et expert en structure;

QU'advenant la faisabilité de réaliser une inspection intérieure, Monsieur Letarte pourra exécuter le travail et ce conseil en autorise le paiement au montant de 1 415 \$ plus les taxes applicables;

QUE conformément à l'article 3.1 du Règlement numéro 248-2018 sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, la Ville de Warwick autorise monsieur Guy Letarte à visiter et examiner, à toute heure raisonnable, toute propriété immobilière pour constater si le règlement y est respecté. Il pourra vérifier tout renseignement ou constater tout fait nécessaire à l'exercice par la Ville des pouvoirs qui lui sont consentis aux termes du présent règlement.

Adoptée.

CLUB DE MOTONEIGE ALLÉGHANISH DES BOIS-FRANCS/AUTORISATION POUR LE SENTIER DE MOTONEIGE ET CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE :

2018-11-369 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le *Club de motoneige Alléghanish des Bois-Francis* à procéder à l'aménagement d'un sentier et la construction d'une passerelle dont les piliers seraient installés sur le lot numéro 4 907 327 du cadastre du Québec;

QUE la Ville de Warwick autorise la firme en ingénierie, *Larocque Courmoyer* de Drummondville à avoir accès à la propriété pour la réalisation des études nécessaires au projet.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE RELATIVEMENT À LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

2018-11-370 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Sherbrooke pour la réalisation d'une demande auprès de la *Commission de protection du territoire agricole du Québec* afin de permettre la planification d'une nouvelle station d'eau potable sur la route Saint-Albert et en autorise le paiement au montant de 4 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-OFFRSERV-PP datée du 26 octobre 2018 et préparée par monsieur Donald Bonsant, urbaniste et directeur aménagement, urbanisme et développement durable.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

URBANISME : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/ÉTUDE PRÉLIMINAIRE POUR LE COURS D'EAU DESROCHERS :

2018-11-371 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la *MRC d'Arthabaska* à procéder à l'étude préliminaire du dossier d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Desrochers au montant de 3 366 \$ plus les taxes applicables;

QUE la Ville s'engage à assumer les frais reliés à l'étude préliminaire (selon le mode de répartition qui sera déterminé ultérieurement) sous condition de l'acceptation préalable du conseil municipal;

QUE la *MRC d'Arthabaska* devra obtenir l'approbation des deux (2) municipalités concernées, soit la *Municipalité de Tingwick* et la Ville de Warwick avant le dépôt de la demande de certificat d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Adoptée.

JARDINERIE FORTIER/ACCEPTATION DE LA NOUVELLE ENSEIGNE :

2018-11-372 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE conformément à la résolution numéro 2018-08-273 du 13 août 2018, ce conseil accepte l'enseigne temporaire de *Jardinerie Fortier* au 2, rue Beauchesne, selon les spécifications suivantes :

1. La dimension de l'enseigne temporaire sera de 4' X 8';
2. L'enseigne soit installée sur trois (3) poteaux reposant sur trois (3) blocs de béton d'une largeur de 1,2 mètre et ceux-ci devront être recouverts de bois;
3. L'ajout de fleurs devra être fait dès que la température le permettra;
4. Le dégagement minimal sous l'enseigne sera inférieur à 1 mètre;
5. La partie arrière de l'enseigne devra être peinte de la même couleur que la couleur de fond du devant de l'enseigne pour dissimuler le bois plaqué;
6. L'enseigne devra être installée de façon sécuritaire;
7. Le tout conformément à l'option 2 (Images 8870 et 8869) proposée dans le courriel daté du 19 octobre 2018.

Adoptée.

MONSIEUR RAPHAEL MARTINEAU/DEMANDE RELATIVE AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) POUR LE 147, RUE SAINT-LOUIS APPARTENANT À LA PAROISSE NOTRE-DAME-DES-MONTS :

2018-11-373 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de contribuer à la réalisation d'une esquisse pour le 147, rue Saint-Louis, dans le cadre des projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour le projet de monsieur Raphael Martineau au montant n'excédant pas 621 \$ taxes incluses et représentant 50 % du tarif soumis par le *Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP)* par courriel le 30 octobre 2018.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE :

NOMINATION/MAIRE SUPPLÉANT :

CONSIDÉRANT QUE l'article 56 de la Loi sur les cités et villes stipule que le conseil municipal peut désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine;

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant ou tout autre conseiller peut représenter la Ville lors des assemblées régulières ou spéciales du conseil de la *MRC d'Arthabaska* en cas d'absence du maire;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de nommer un substitut au maire lorsque celui-ci ne peut assister aux séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*;

2018-11-374 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseiller monsieur Martin Vaudreuil soit nommé maire suppléant pour les six (6) prochains mois;

QUE monsieur Martin Vaudreuil, maire suppléant de la Ville de Warwick soit nommé substitut au maire, monsieur Diego Scalzo, lors des séances du conseil de la *MRC d'Arthabaska*, et ce, jusqu'au 6 mai 2019;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, le conseiller, monsieur Martin Vaudreuil, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Jacqueline Vallée, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Warwick, les chèques et toutes autres pièces justificatives qui sont ou peuvent être requises à la *Caisse Desjardins des Bois-Francis*;

QUE seulement deux (2) des quatre (4) signatures sont requises, soit celles du maire et de la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou de leur remplaçant respectif.

Adoptée.

ADOPTION/CALENDRIER DES SÉANCES 2019 :

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la Loi sur les cités et villes prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

2018-11-375 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2019, qui se tiendront les lundis ou les mardis le cas échéant, et qui débiteront à 19 h 30 :

- | | |
|-------------------------|------------------------|
| - Lundi le 14 janvier; | - Lundi le 4 février; |
| - Lundi le 11 mars; | - Lundi le 8 avril; |
| - Lundi le 6 mai; | - Lundi le 3 juin; |
| - Lundi le 8 juillet; | - Lundi le 12 août; |
| - Mardi le 3 septembre; | - Lundi le 7 octobre; |
| - Lundi le 4 novembre; | - Lundi le 2 décembre; |

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ADOPTION/CALENDRIER DES SÉANCES 2019 : (SUITE)

QUE pour les vacances estivales, les bureaux municipaux seront fermés du 22 juillet au 2 août 2019 inclusivement et pour la période des Fêtes, ils seront fermés du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclusivement.

Adoptée.

LA JEUNE CHAMBRE DE VICTORIANVILLE/DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA 2^E ÉDITION DU GALA NOVA 2019 DANS LA CATÉGORIE « DÉMARRAGE D'ENTREPRISE » :

2018-11-376 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte et autorise le paiement d'un montant de 1 000 \$ à la *Jeune chambre de Victoriaville* pour la deuxième édition du Gala 2019 dans la catégorie « Démarrage d'entreprise », payable en 2019;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à signer l'entente de partenariat pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

HYDRO-QUÉBEC/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À OFFRIR À NOS CONCITOYENS POUR L'APPLICATION DE MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick dispose d'un programme favorisant la rénovation résidentielle dans le Vieux Warwick;

CONSIDÉRANT QU'*Hydro-Québec* a mis en place le programme « Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé-municipalités » et consiste en une aide financière visant à réduire la facture énergétique des logements privés, chauffant principalement à l'électricité, situés dans les zones de revitalisation du programme municipal, et ce, en facilitant l'implantation de certaines mesures d'économie d'énergie;

CONSIDÉRANT QUE les mesures offertes à l'intérieur du programme sont les suivantes, soit : une aide financière pour le remplacement de thermostats dans les logements et aires communes (40 \$/thermostat), le remplacement des fenêtres et portes-fenêtres par des modèles certifiés Energy Star (40 \$/m²) pour la zone 2 et de 50 \$/m² pour la zone 3 et pour compenser le surcoût lié à l'efficacité énergétique pour l'amélioration de l'isolation de murs, et des toits;

2018-11-377 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente avec *Hydro-Québec* dans le cadre du programme « Rénovation énergétique pour les ménages à faible revenu volet privé-municipalités » (Programme - MFR) et s'appliquera aux bâtiments situés sur les axes majeurs du Vieux Warwick, tel que défini dans la réglementation sur la mise en oeuvre du programme Rénovation Québec;

QUE la Ville souhaite adhérer à deux (2) des six (6) mesures offertes à l'intérieur du programme soit : le remplacement des thermostats bimétalliques muraux, pour plinthes ou convecteurs électriques par des thermostats électroniques et le remplacement de fenêtres et de portes de verre coulissantes par des modèles certifiés Energy Star pour la zone climatique appropriée;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

HYDRO-QUÉBEC/PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE À OFFRIR À NOS CONCITOYENS POUR L'APPLICATION DE MESURES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : (SUITE)

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE/APPUI AU PROJET ÉCONOMIE CIRCULAIRE ARTHABASKA-ÉRABLE :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick souhaite manifester son appui au projet « Économie circulaire Arthabaska-Érable » qui vise l'accompagnement en économie circulaire des entreprises des MRC d'Arthabaska et de l'Érable, car l'approche et les objectifs proposés dans ce projet s'inscrivent parfaitement dans nos intérêts;

CONSIDÉRANT QUE ce projet stimulera l'écosystème entrepreneurial régional et soutiendra les entreprises prêtes à innover pour faire la transition vers l'économie circulaire; de plus, les résultats visés nous engageront dans une approche stratégique de collaboration en économie circulaire à l'échelle des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, et à terme, du Centre-du-Québec en entier;

2018-11-378 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie le projet « Économie circulaire Arthabaska-Érable » se détaillant comme suit :

- L'an 1 au montant de 1 500 \$;
- L'an 2 au montant de 2 500 \$;
- L'an 3 au montant de 4 000 \$;

QUE cet appui est conditionnel à l'obtention d'une aide financière du Fonds de 100 M\$ de *Desjardins*.

Adoptée.

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ÉCHANGE CULTUREL À UASHAT MAK MANI-UTENAM :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des activités du SASEC de l'école secondaire Monique-Proulx, un groupe de 19 élèves de secondaire III s'est rendu en mai dernier dans la communauté innue de Uashat mak Mani-Utenam;

CONSIDÉRANT QU'afin de financer une expérience comme celle-ci, ainsi que leur prochain stage de sensibilisation à la pauvreté en Haïti, monsieur Alexis Gagnon propose de présenter publiquement le récit de leur échange culturel à Uashat accompagné de photos et d'une vidéo à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril;

2018-11-379 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ÉCOLE SECONDAIRE MONIQUE-PROULX/DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER POUR LA PRÉSENTATION PUBLIQUE DE L'ÉCHANGE CULTUREL À UASHAT MAK MANI-UTENAM : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 000 \$ à l'école secondaire Monique-Proulx en échange d'une présentation publique à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril afin de soutenir leurs projets inspirants et formateurs pour les jeunes de Warwick et des environs.

Adoptée.

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX D'ARTHABASKA/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES 2019 :

2018-11-380 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de renouveler l'entente avec la *Société protectrice des animaux d'Arthabaska* pour percevoir le coût des licences d'animaux et appliquer le Règlement numéro 114-2008 concernant les animaux;

QUE ce conseil approuve ladite entente qui sera effective du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, et en autorise le paiement, le tout pour un service complet au montant de 2,04 \$ par citoyen;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

WARWICK EN TRANSITION :

CONSIDÉRANT QUE la politique environnementale consiste à inciter la collectivité de Warwick à mettre en œuvre différentes initiatives contribuant à réduire collectivement sa consommation de pétrole et de lutter efficacement contre le réchauffement climatique;

CONSIDÉRANT QUE ces initiatives devront agir sur différents aspects de nos activités, telles que le transport, la consommation, le développement résidentiel, l'agriculture, le développement économique, les loisirs, etc.;

2018-11-381 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les élus municipaux adoptent la politique environnementale, appelée : « Warwick en transition », conformément au document annexé à la présente résolution.

Adoptée.

ENTENTE DE RECLASSEMENT/MONSIER FRANSOIS MARTEL, DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

2018-11-382 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

ENTENTE DE RECLASSEMENT/MONSIEUR FRANSOIS MARTEL, DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick accepte l'entente de reclassement de monsieur Francois Martel pour le poste de directeur de l'environnement et autorise le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

ENTENTE DE RECLASSEMENT/MONSIEUR SYLVAIN MARTEL, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS :

2018-11-383 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte l'entente de reclassement de monsieur Sylvain Martel pour le poste de directeur des travaux publics et autorise le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CSN DE LA VILLE DE WARWICK/ACCEPTATION DES LETTRES D'ENTENTE 11 ET 12 :

2018-11-384 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la lettre d'entente numéro 11 relativement au changement de poste de monsieur Sylvain Martel à titre de directeur des travaux publics et la lettre d'entente numéro 12 consistant à l'embauche d'un salarié temporaire pour combler le poste de préposé de l'usine de filtration et des eaux usées, le tout conditionnellement à l'acceptation desdites lettres par le syndicat des employés municipaux CSN de Warwick.

Adoptée.

POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA VILLE DE WARWICK :

CONSIDÉRANT QUE la politique d'utilisation des véhicules de la Ville de Warwick a comme objectifs :

- D'établir les règles concernant l'utilisation par les employés de leur véhicule automobile personnel dans le cadre de leurs fonctions;
- D'établir les paramètres lorsque l'employeur met à la disposition de certains employés un véhicule automobile appartenant à la Ville;
- D'assurer une coordination efficace dans l'utilisation des véhicules automobiles de la Ville;
- De réduire les frais de déplacement payés par la Ville;

2018-11-385 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

POLITIQUE D'UTILISATION DES VÉHICULES DE LA VILLE DE WARWICK : (SUITE)

QUE ce conseil adopte la politique d'utilisation des véhicules de la Ville de Warwick, conformément à la politique jointe en annexe pour en faire partie intégrante.

Adoptée.

JB ROUX/MUSIQUE DU TEMPS DES FÊTES DANS LES RUES DE WARWICK :

2018-11-386 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick diffuse de la musique de Noël dans les rues du secteur « Vieux Warwick » à compter du 1^{er} décembre, soit de 10 heures à 21 heures jusqu'au 23 décembre et de 10 heures à 22 heures du 24 décembre 2018 au 2 janvier 2019;

QUE la Ville de Warwick mandate *JB Roux* de Warwick pour installer l'équipement nécessaire et en autorise le paiement au montant de 1 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE lors de l'installation, de l'entretien et du démantèlement du matériel de sonorisation, un équipement de sécurité conforme selon les normes de sécurité devra être porté, et ce, en tout temps.

Adoptée.

PMA ASSURANCES/OFFRE DE PROTECTIONS ADDITIONNELLES :

2018-11-387 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick refuse l'offre de protections additionnelles soumise par la *Mutuelle des Municipalités du Québec* le 11 octobre 2018 concernant les inondations.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2019 :

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.5 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) permettent à la Ville de conclure, avec une autre municipalité, une entente ayant pour objet l'achat de matériel ou de matériaux;

CONSIDÉRANT QUE la *Régie d'Aqueduc de Grand pré* propose à la Ville de Warwick de procéder, en son nom, à un achat regroupé de produits chimiques nécessaires aux opérations de traitement des eaux de surface et souterraines;

2018-11-388 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

RÉGIE D'AQUEDUC DE GRAND PRÉ/REGROUPEMENT D'ACHAT POUR LES PRODUITS CHIMIQUES 2019 : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick mandate la *Régie d'Aqueduc de Grand pré* pour procéder, en son nom, à l'achat regroupé des produits chimiques suivants pour le traitement des eaux de surface et souterraines pour l'année 2019 :

Produit	Quantité	Unité de mesure
Hypochlorite de sodium	12 000 litres	Vrac
Chlorure ferrique	50 000 litres	Vrac liquide

QUE dans le cadre de cet appel d'offres regroupé, la politique de gestion contractuelle de la *Régie d'Aqueduc de Grand pré* soit appliquée;

QUE la Ville de Warwick s'engage, si la *Régie d'Aqueduc de Grand pré* adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la *Régie d'Aqueduc de Grand pré*.

Adoptée.

VENTE ET ACHAT/SOUFFLEUR À NEIGE :

2018-11-389 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de vendre le souffleur à neige Normand acheté récemment chez 9264-4913 Québec inc./Les Entreprises Mathieu Rousseau de Nicolet au montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables et plus les frais de transports au montant de 260 \$ plus les taxes applicables à *Machineries Serge Lemay inc.* de Warwick;

QUE conformément à l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, un avis public doit être publié dans le journal La Nouvelle Union;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'un nouveau souffleur à neige « Normand » au montant de 14 000 \$ plus les taxes applicables chez *Champoux Machineries inc.* de Warwick, le tout selon la soumission numéro 3052 du 18 octobre 2018 préparée par monsieur Dany Lafrance.

Adoptée.

NOMINATION/COMITÉ POUR LE DOSSIER DES COMPTEURS D'EAU :

2018-11-390 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil procède à la nomination du comité pour le dossier des compteurs d'eau, soit les personnes suivantes :

- Madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière;
- Madame Amélie Hinse, conseillère;
- Monsieur François Martel, directeur de l'environnement;
- Monsieur Jean-François Doyon, journalier et opérateur;
- Madame Véronique Mathieu Sauvageau, secrétaire.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/MANDAT DE L'INGÉNIEUR POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION CONCERNANT LE PROJET DE LA NOUVELLE STATION D'EAU POTABLE :

2018-11-391 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate la firme *Gest-Eau* d'Outremont pour préparer et présenter la demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la nouvelle usine de production d'eau potable;

QUE *Gest-Eau* soit mandatée pour présenter tout engagement en lien avec la demande;

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 1 329 \$ au ministre des Finances pour les frais exigibles à l'analyse de ce dossier;

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/ENGAGEMENT TRANSMISSION D'UNE ATTESTATION SIGNÉE PAR UN INGÉNIEUR :

2018-11-392 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) une attestation signée d'un ingénieur confirmant au plus tard soixante (60) jours après la fin des travaux de la nouvelle usine de production d'eau potable, quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

Adoptée.

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/ENGAGEMENT DU REQUÉRANT :

2018-11-393 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick s'engage à l'égard du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) à :

- Utiliser et à entretenir ses installations de production de la nouvelle station d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;
- Le cas échéant, à faire le suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau et du traitement des boues;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES/ENGAGEMENT DU REQUÉRANT : (SUITE)

- Mandater un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir un exemplaire au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) au plus tard soixante (60) jours après leur mise en service.

Adoptée.

AUTORISATION/VENTE DU ROULEAU ET DE LA REMORQUE :

2018-11-394 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la vente du rouleau compacteur pour l'asphalte et la remorque artisanale avec rampes aux *Équipements PV* de Sainte-Angèle-de-Monnoir au montant de 1 309 \$ conformément aux documents d'appel d'offres 18-0443 préparés par le Centre des services partagés.

Adoptée.

LES SERVICES EXP INC./OFFRE DE SERVICES POUR LES SERVICES D'INGÉNIEURIE POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'EAU POTABLE ET ÉGOUT SANITAIRE DE LA RUE DES PINS :

2018-11-395 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Les Services EXP inc.* de Victoriaville pour la réalisation d'une étude préliminaire afin d'évaluer les coûts relatifs à des travaux d'eau potable, d'égout sanitaire et de réfection de voirie de la rue des Pins et en autorise le paiement au montant de 4 800 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services WARV-561682 datée du 11 septembre 2018 et préparée par monsieur Jocelyn Michaud, ingénieur et chargé de projet.

Adoptée.

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE POUR LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

CONSIDÉRANT QUE le 31 octobre 2018, le comité de sélection a procédé à l'évaluation et à l'établissement du pointage final des soumissions de *GBI Experts-Conseils inc.* de Montréal, des *Services EXP inc.* de Victoriaville, de *Norda Stelo inc.* de Québec et de *Pluritec ltée* de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande que le contrat pour les services professionnels en ingénierie relativement à la nouvelle usine de production d'eau potable soit adjugé aux *Services EXP inc.*, ce dernier ayant obtenu un pointage intérimaire d'au moins 70 points après évaluation;

CONSIDÉRANT QUE la soumission des *Services EXP inc.* est conforme au devis numéro 2018-05;

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

DÉCISION/SOUMISSIONS POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE : (SUITE)

2018-11-396 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick octroie le contrat pour les services professionnels en ingénierie relativement à la nouvelle usine de production d'eau potable aux *Services EXP inc.* de Victoriaville et en autorise le paiement au montant de 498 000 \$ plus les taxes applicables, conformément aux dispositions du devis numéro 2018-05, le tout conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

AUTORISATION/ACHAT D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE POUR LE NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT :

2018-11-397 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'un véhicule électrique Nissan Leaf 2014 au montant de 17 936 \$ plus les taxes applicables chez *J.N. Auto Road Side inc.* de Richmond;

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement de trois (3) bornes de recharge au montant de 2 800 \$ plus les taxes et l'installation;

QUE le directeur de l'environnement, monsieur François Martel soit autorisé à préparer les demandes de subvention pour les bornes de recharges;

QU'un montant de 22 000 \$ soit pris à même le surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE/MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE :

2018-11-398 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate la firme *Auclair Drolet, arpenteur-géomètre* de Victoriaville pour la préparation d'un relevé topographique relativement à l'implantation de la nouvelle usine de production de l'eau potable et en autorise le paiement au montant de 7 400 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 28 octobre 2018 signée par monsieur Yves Drolet, arpenteur-géomètre.

Adoptée.

NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE/MANDAT ÉCOLOGIQUE :

2018-11-399 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)

NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE/MANDAT ÉCOLOGIQUE :
(SUITE)

QUE ce conseil mandate le *Groupe GÉOS* de Québec pour la préparation d'une étude écologique relativement à l'implantation de la nouvelle usine de production de l'eau potable et en autorise le paiement au montant de 5 450 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 23 octobre 2018 signée par monsieur Bruno Pierre Harvey, président et directeur de projets.

Adoptée.

NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE/MANDAT GÉOTECHNIQUE :

2018-11-400 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil mandate le *Groupe GÉOS* de Québec pour la préparation d'une étude géotechnique relativement à l'implantation de la nouvelle usine de production de l'eau potable et en autorise le paiement au montant de 21 500 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre de services du 23 octobre 2018 signée par monsieur Bruno Pierre Harvey, président et directeur de projets.

Adoptée.

SERVICE INCENDIE :

SERVICE D'INTERVENTION D'URGENCE CENTRE-DU-QUÉBEC DE LA MRC D'ARTHABASKA (SIUCQ)/RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR L'ANNÉE 2019 :

CONSIDÉRANT QUE dans sa lettre du 22 octobre 2018, le *Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec de la MRC d'Arthabaska (SIUCQ)* offre à la Ville de Warwick d'adhérer à leur organisme moyennant le paiement d'un montant de 1,10 \$ au prorata de la population;

CONSIDÉRANT QUE le *SIUCQ* fournit des services préalablement non disponibles à l'ensemble de la Ville de Warwick lors de mesures d'urgence et des services de secours à la population et aux intervenants d'urgence lors de sinistre majeur;

CONSIDÉRANT QUE le *SIUCQ* assiste les services d'urgence dans la couverture d'évènements urgents et importants et collabore à la dispense de services d'urgence en libérant les partenaires de certaines tâches et en leur permettant ainsi d'offrir leurs services plus spécialisés à la population;

2018-11-401 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'adhérer au *Service d'intervention d'urgence Centre-du-Québec de la MRC d'Arthabaska (SIUCQ)* et en autorise le paiement au montant de 1,10 \$ par citoyen pour l'année 2019;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux sont et soient autorisés à signer pour au nom de la Ville de Warwick tout document donnant plein effet à la présente.

Adoptée.

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

SERVICE INCENDIE : (SUITE)

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DES 3 MONTS ET MUNICIPALITÉ DE SAINT-CAMILLE/DEMANDE D'ADHÉSION À L'ENTENTE DE FOURNITURE DE SERVICES RELATIVE À L'INCENDIE :

CONSIDÉRANT QUE la *Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts* par sa résolution numéro 2018-04-013 adoptée le 30 avril 2018, désire adhérer à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre Chesterville, Danville, Kingsey Falls, MRC de l'Érable, Régie Intermunicipale Incentraide, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick et en accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE la *municipalité de Saint-Camille* par sa résolution numéro SM2018-07-171 adoptée le 3 juillet 2018, désire adhérer à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre Chesterville, Danville, Kingsey Falls, MRC de l'Érable, Régie Intermunicipale Incentraide, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick et en accepte les conditions d'adhésion;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 22 de ladite entente, « Toute autre municipalité désirant adhérer à la présente entente pourra le faire conformément aux dispositions de l'article 469.1 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 624 du Code municipal, sous réserve des conditions suivantes :

- A- Elle obtient le consentement unanime des municipalités déjà parties à l'entente;
- B- Elle accepte les conditions d'adhésion dont les municipalités pourraient convenir entre elles sous la forme d'une annexe à la présente entente;
- C- Toutes les municipalités autorisent par résolution cette annexe. »;

2018-11-402 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte les demandes d'adhésion de la *Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts* et de la *municipalité de Saint-Camille* à l'entente de fourniture de services relative à la protection contre les incendies intervenue entre Chesterville, Danville, Kingsey Falls, MRC de l'Érable, Régie Intermunicipale Incentraide, Saint-Félix-de-Kingsey, Sainte-Clotilde-de-Horton, Tingwick et Warwick conformément à l'article 22 de ladite entente.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE :

LA MAISON MUSICALE DE WARWICK/SOIRÉE LEVÉE DE FONDS POUR LA POURSUITE DES RENCONTRES POCO A POCO :

CONSIDÉRANT QUE la *Maison musicale de Warwick* souhaite organiser une 2^e soirée de levée de fonds musique et poutine à la Salle du Canton le 16 février 2019, et ce, dans le but de poursuivre les rencontres musicales Poco a poco et de continuer à les offrir gratuitement aux jeunes familles;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien ce projet, la Maison musicale sollicite le soutien de la Ville et demande s'il serait toujours possible de disposer gracieusement de la Salle du Canton pour sa soirée levée de fonds;

2018-11-403 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

**LA MAISON MUSICALE DE WARWICK/SOIRÉE LEVÉE DE FONDS POUR LA
POURSUITE DES RENCONTRES POCO A POCO : (SUITE)**

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter à titre gracieux les salles Édouard-Desharnais et Henri-Paul-Germain à la *Maison musicale de Warwick* pour leur soirée levée de fonds du 16 février 2019;

QUE les frais d'entretien ménager desdites salles seront assumés par la Ville de Warwick.

Adoptée.

**MADAME MARIE-ÈVE BROCHU/DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA LETTRE
D'ENTENTE NUMÉRO 5 :**

2018-11-404 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de reconduire la lettre d'entente numéro 5, avec les ajustements nécessaires, considérant madame Marie-Ève Brochu à titre de personne salariée permanente à temps complet pour le poste de préposée et animatrice à la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, sont et soient autorisés à signer la lettre d'entente numéro 10 pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

BIBLIOTHÈQUE P.-RODOLPHE-BARIL/PROJET BIBLIO-MOBILE :

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril a accès à l'application MobileCirc en raison de son association avec le réseau Biblio;

CONSIDÉRANT QUE cette application permet d'effectuer plusieurs transactions même en étant loin du comptoir et en dehors de la bibliothèque, que ce soit pour abonner de nouveaux usagers, prêter des documents, les retourner et les renouveler;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque souhaite offrir un service de livraison à domicile pour les citoyens ayant des difficultés à se déplacer en raison d'une maladie, d'un handicap temporaire ou permanent et des personnes âgées de 75 ans et plus;

2018-11-405 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril soit autorisée à offrir un nouveau service avec l'application mobile MobileCirc à raison de (quatre) 4 heures par semaine plus les frais de déplacements, le mardi avant-midi de chaque semaine.

Adoptée.

MADA/NOMINATION DU COMITÉ :

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a adopté la résolution numéro 2017-09-260 le 5 septembre 2017 affirmant sa volonté de renouveler sa politique Municipalité amie des aînés (MADA);

DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

MADA/NOMINATION DU COMITÉ : (SUITE)

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* a obtenu une réponse positive de la ministre responsable des aînés et de la lutte contre l'intimidation dans son projet collectif de reconnaissance MADA;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick a convenu d'être associée à la démarche collective de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'un comité responsable de la démarche a été mis sur pied dans la municipalité et que celui-ci est représentatif du milieu;

CONSIDÉRANT QU'un agent de développement des communautés de la *MRC d'Arthabaska* assure la coordination de la démarche;

2018-11-406 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick reconnaisse les personnes suivantes comme étant membres du comité responsable de la démarche MADA, chacune d'entre elle contribuant à part égale à la réalisation de ce projet :

- Noëlla Comtois, conseillère municipale, responsable des dossiers aînés;
- Étienne Bergeron, conseiller municipal, responsable des dossiers familles et loisirs;
- Geneviève Demers, représentante de la MRC d'Arthabaska;
- Murielle Ruël, représentante de la Villa du Parc;
- Katia Houle, représentante de la bibliothèque P.-Rodolphe-Baril;
- Véronique Garneau (Tanya Labarre par intérim), représentante de la Maison des Jeunes La Destination 12-17;
- Jean-Yves Desrochers, représentant de la FADOQ de Warwick;
- Catherine Marcotte (Joliane Delisle par intérim), coordonnatrice de la politique;

QUE l' élu responsable qui contribue aux travaux du comité présente un rapport de la démarche sur une base régulière auprès du conseil municipal.

Adoptée.

LE CENTRE D'INSÉMINATION AGRICOLE DU QUÉBEC (CIAQ)/DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LEUR TOURNOI DE HOCKEY 24 HEURES À L'ARÉNA JEAN-CHARLES-PERREAULT :

2018-11-407 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil accepte de verser un montant 1 500 \$ au *Centre d'insémination agricole du Québec (CIAQ)* pour leur tournoi de hockey 24 heures qui se tiendra les 25 et 26 avril 2019 à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick et en autorise le paiement dont le versement sera effectué en mars 2019.

Adoptée.

CORRESPONDANCE :

LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION À ASSISTER AU GALA DE DÉVOILEMENT :

2018-11-408 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

CORRESPONDANCE : (SUITE)

LES FLEURONS DU QUÉBEC/INVITATION À ASSISTER AU GALA DE DÉVOILEMENT : (SUITE)

QUE le conseiller municipal, monsieur Charles Martel et l'horticultrice, madame Lina Verville soient autorisés à participer au dévoilement officiel de la 13^e édition des *Fleurons du Québec* qui se tiendra le 15 novembre prochain à Drummondville;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 160 \$ plus les taxes applicables par personne et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

ASSOCIATION MARIE-REINE DE WARWICK/INVITATION À PARTICIPER À LEUR BRUNCH ANNUEL :

2018-11-409 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville autorise le paiement d'un montant de 120 \$ à l'*Association Marie-Reine* de Warwick pour leur brunch annuel qui a eu lieu le dimanche 21 octobre 2018 à la Salle du Canton.

Adoptée.

ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/INVITATION AU SOUPER HOMMAGE GEORGES E. LING :

2018-11-410 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de quatre (4) billets au montant de 60 \$ chacun pour le cocktail hommage Georges E. Ling de l'*Association des gens d'affaires de Warwick* qui aura lieu le 28 novembre 2018 à l'aréna Jean-Charles-Perreault de Warwick.

Adoptée.

MRC D'ARTHABASKA/APPUI À LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE ET LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS :

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 60 ans, le 20 novembre marque la Journée mondiale de l'enfance et que c'est pour la célébrer que se tient la Grande semaine des tout-petits. Celle-ci représente l'occasion de communiquer et de susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits, de mettre en lumière des initiatives locales, régionales et nationales qui soutiennent la petite enfance et de mobiliser l'ensemble de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine des tout-petits est l'occasion de réfléchir à ce que nous pouvons réaliser collectivement pour que les enfants développent leur plein potentiel;

CONSIDÉRANT QUE la *MRC d'Arthabaska* est accréditée MRC amie des enfants (MAE);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick entend devenir Municipalité amie des enfants (MAE) au cours des prochains mois;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se joindre à ce mouvement et que les tout-petits du Québec représentent l'avenir de notre société;

CONSIDÉRANT QUE la Grande semaine constitue un contexte idéal pour mobiliser l'ensemble de la société à faire de la petite enfance une priorité québécoise;

CORRESPONDANCE : (SUITE)

MRC D'ARTHABASKA/APPUI À LA JOURNÉE MONDIALE DE L'ENFANCE ET LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS : (SUITE)

2018-11-411 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick signifie son appui au mouvement, s'engage à soutenir le développement des enfants et à appuyer les familles de son territoire.

Adoptée.

ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :

2018-11-412 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du mois d'octobre 2018 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

ADOPTION DES RÈGLEMENTS :

Aucun.

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-2018 CONCERNANT L'OBLIGATION D'INSTALLER UNE SOUPAPE À L'ÉGARD DE TOUS LES IMMEUBLES DESSERVIS PAR LE SERVICE D'ÉGOUT MUNICIPAL :

2018-11-413 Je, soussigné, monsieur Martin Vaudreuil, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 258-2018 concernant l'obligation d'installer une soupape à l'égard de tous les immeubles desservis par le service d'égout municipal.

Martin Vaudreuil

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 259-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES ET DÉLÉGUANT CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA VILLE DE WARWICK :

2018-11-414 Je, soussigné, monsieur Pascal Lambert, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement modifiant le Règlement numéro 259-2018 modifiant le Règlement numéro 097-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et déléguant certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Warwick.

Pascal Lambert

AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 260-2018 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 600 000 \$ ET UNE DÉPENSE DE 600 000 \$ AUX FINS DES HONORAIRES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE VISANT LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE :

2018-11-415 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de règlement et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté un règlement décrétant un emprunt de 600 000 \$ et une dépense de 600 000 \$ aux fins des honoraires professionnels en ingénierie visant la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable.

Étienne Bergeron

AFFAIRES NOUVELLES :

Aucune.

RAPPORT DES COMITÉS :

Aucun.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

Madame Noémie Blanchette-Forget, coordonnatrice régionale et agente de maillage explique les services offerts par « Arterre » axés sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires par l'intermédiaire de leur agent de maillage.

Monsieur Dominic Poulin, agronome et commissaire en développement agricole à la Corporation de développement économique de Victoriaville et sa région, parle d'Arterre dans le cadre de la réalisation du plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Monsieur Michel Croteau de Warwick fait part de ses préoccupations concernant les changements climatiques et souhaite l'implication de la Ville pour soutenir et promouvoir les initiatives environnementales.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

2018-11-416 À vingt heures quarante, il est proposé par monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

Diego Scalzo, maire
Président

Lise Lemieux, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Diego Scalzo, maire
Président